

La prochaine réunion du club se tiendra :

**le jeudi 15 février 1996**

à partir de 19h.30 en la salle du premier étage de la "Brasserie du Commerce", rue du Commerce, 26 à WAVRE.

Les lots de la réalisation inter-membres sont exposés à partir de 19h.30. Minicauserie : "Là philatélie et le bois" (5ème partie, par Pierre Gilson, vice-président du club philatélique de Wavre.

Distribution des nouveautés par André Clusman

Tombola animée par Jean Deraed :

Belgique : N° 1627/35 (4) ** - Belgica 72 .....	1.000 BEF
Belgique : N° 1153/58 ** - UNICEF .....	450 BEF
Belgique : N° 1205/11 ** - Architecture .....	220 BEF
Belgique : N° 1262/68 ** Croix-Rouge .....	160 BEF
Belgique : N° 625/30 ** - ORVAL .....	125 BEF
Belgique : N° 908 ** - Walther Dewé .....	100 BEF
Belgique : N° 1470/73 - Zoo d'Anvers FDC .....	100 BEF
Belgique : N° 2151/53 ** - Enfants .....	100 BEF
Belgique : N° 1354/58 ** - Antituberculeux .....	60 BEF
Belgique : N° 1293/97 ** - Résistance .....	56 BEF
Allemagne : N° 539/42 * - Locomotives .....	200 FRF
France : N° BF 11 ** - Droits de l'homme .....	160 FRF
Allemagne : N° 559/61 * - Sports d'hiver .....	110 FRF
France : N° 1364 ** - Tableau de Manet .....	23 FRF
Saint-Marin : Centenaire du cinéma (obl. 1er J.) .....	80 BEF

### ECOLE DES JEUNES

La prochaine réunion de l'école des jeunes aura lieu le vendredi 23 février 1996 à 17h.30 au local habituel : premier étage de la "Brasserie du Commerce.

*Rens. Alain Pipart*

*tél.: 010/22.37.79*

### PETITE ANNONCE

Suite au décès de Raymond Tombeur, ancien membre du club, ses héritiers essaient de réaliser au mieux ses collections.

De nombreux classeurs et albums contiennent, dans un état impeccable, les timbres suivants:

*Belgique (blocs, carnets, bandes...), France, Luxembourg, Nations-Unies, Pays-Bas, Grande Bretagne, Jersey, Ile de Man, Autriche, Suisse, Norvège, Danemark, Allemagne (Reich, zones, Bundespost, Berlin), Congo belge, Europa.*

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Albert Tombeur, le soir et le week-end au 010/41.72.29

## C'est quoi ce timbre-là ?

par J.L. Dechesne

(suite)

### RECTIFICATIFS

- S'il est exact que je fais partie du trio qui encadre les jeunes, par contre cette série d'articles, quoi qu'étant enfants admis, ne leur est pas spécialement destinée. Si c'était le cas, j'aurais adopté un style moins pédant. J'envisage toutefois d'en rédiger, dans un lointain futur, une version simplifiée.
- Je prie la personne qui dactylographie le bulletin d'accepter mes excuses pour mon écriture peu soignée et les mots "à coucher dehors" utilisés. Quelques noms propres ou en langue étrangère se sont vus bousculer:
  - à la dernière ligne du 1er paragraphe, il faut lire "PLESKAU" et non "PLESLAU";
  - à la 1ère ligne de la 2ème page, il aurait fallu "DANSK-VESTINDISKE" au lieu de "DANSK-VERTINDISKE";
  - après consultation du "Bon Usage", je constate que les noms propres prennent le pluriel quand il désignent plusieurs pays, provinces, cours d'eau, portant le même nom.Donc comme écrit, il fallait bien les Rhodésies, les Açores, les Féroés, mais il aurait convenu que j'eusse écrit (pour les amateurs, il s'agit d'un subjonctif plus-que-parfait) les Camerouns. Puissiez-vous (subjonctif présent) me pardonner !

*(Note de la personne qui dactylographie le bulletin : elle fait tout son possible, mais il est vrai que ce n'est pas toujours évident !)*

Voici donc le début du travail annoncé dans le précédent article. Si jamais vous y relevez erreurs ou omissions, ne vous contentez pas de m'injurier, selon la pratique habituelle vis-à-vis de la "littérature" philatélique, mais faites-moi part de vos remarques par écrit et je publierai un addendum en fin de chapitre ou en fin de parcours.

Je ne compte pas m'aventurer dans les postes privées (extrêmement nombreuses, surtout en Allemagne), ni dans les postes locales russes (les **Zemstvos**) ou autres (notamment les postes locales allemandes en 1945 ou espagnoles en 1936-39).

Il y a lieu de remarquer que, selon les catalogues utilisés, une même série de timbres se verra rattachée à des ensembles différents. C'est ainsi que les timbres de Belgique surchargés "Allemagne - Deutschland" figurent dans le C.O.B., comme relevant de la Belgique, tandis que l'Yvert et le

Michel les rattachent à l'Allemagne ou que les timbres finlandais surchargés "Aunus" sont considérés par l'Yvert comme appartenant au monde russe et par le Facit (catalogue suédois) au domaine philatélique finlandais. Yvert regroupe les timbres émis par divers pays dans l'empire ottoman dans trois catégories appelées "Levant" et figurant dans les volumes 2, 3 et 4.

Permettez-moi encore une remarque sur ma façon de procéder : je ne vais pas vous dire qu'un timbre portant la mention "Portugal" est un timbre émis par le Portugal, ni où se trouve ce pays. Je ne vous prends pas pour des débilés mentaux. Je ne situerai le contexte historique ou géographique que si ce n'est pas évident et je ne reprendrai que les appellations pas claires pour tout le monde ou demandant une traduction. Le principe sera "comment identifier un timbre portant telle mention" et non "comment identifier tous les timbres de tel pays". Pour ce dernier point, si vous avez envie de savoir à quoi ressemblent, et éventuellement de collectionner, les timbres de, disons, le Dahomey, vous savez très bien qu'il vous suffit de prendre le tome 2 d'Yvert & Tellier pour être fixé. Mon rôle consistera à vous rappeler ou à vous signaler que ce pays s'est appelé selon les époques : Bénin ou Dahomey et qu'il a fait partie de l'A.O.F.

### 1. Pays dont le nom est indiqué en caractères latins (et éventuellement dans un ou plusieurs autres alphabets)

#### A. EUROPE

- **AÇORES** : archipel portugais situé à 1.300 km à l'ouest du Portugal. Les timbres portugais y ont légalement cours, mais à certaines époques (et actuellement) la province des Açores a utilisé ses propres timbres, et plusieurs de ses îles ont eu les leurs (Angra, Horta, etc... voir à l'ordre alphabétique).
- **ÅLAND** : archipel situé au sud-ouest de la Finlande dont il constitue une province unilingue d'expression suédoise avec autonomie interne. Il a l'autonomie postale depuis 1982. Ses timbres n'ont pas cours en Finlande, mais les timbres finlandais ont cours à Åland. (Le Å surmonté d'un petit ° se prononce O. Il est utilisé, à ma connaissance, en suédois et en wallon de Liège).
- **ALBANIA** : surcharge sur timbre d'Italie (Albanie) voir Levant italien.
- **ALDERNEY** : = Aurigny. Une des îles anglo-normandes, partie autonome

du Bailliage de Guernesey, a obtenu l'indépendance postale en conservant l'identité morale, civile et juridique de l'Administration postale de ce dernier. A noter que Guernesey a obtenu l'indépendance postale vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Les timbres d'Aurigny sont donc de l'escroquerie au carré, d'autant que la population s'élève à 2.000 "têtes de pipe"! A quand les postes autonomes des Fourons ?

- **ALLEMAGNE-DUITSCHLAND** : surcharge sur timbres belges. La Belgique occupa, avec les Alliés, la Rhénanie en 1919 et la Ruhr en 1923/25 avec la France. Les timbres servirent aux troupes belges pour leurs correspondances à destination de la Belgique, du Congo belge et de la France et de ses colonies, exclusivement.
- **ALLENSTEIN** : territoire contesté qui se trouvait à la frontière germano-polonaise (Prusse orientale) à la fin de la guerre de 14-18. Les habitants eurent à choisir, le 11.07.1920, par un plébiscite, entre ces deux pays (un plébiscite est un vote où l'électeur choisit entre deux ou plusieurs partis, mais entre deux statuts). La majorité se prononça pour l'Allemagne. En 1945, les populations allemandes furent expulsées vers l'ouest et le territoire devint polonais sous le nom d'OLSZTYN. Des timbres allemands surchargés "Plébiscite/OLSZTYN/ALLENSTEIN" y eurent cours du 3/4 au 20/8/1920.
- **A.M.G. - F.T.T.** : Allied Military Government - Free Triest Territory (Gouvernement militaire allié - Territoire libre de Trieste). Surcharge apposée sur timbres italiens utilisés dans la zone A de Trieste (voir à Trieste).
- **A.M.G. - V.G.** : Allied Military Government - Venezia Giulia (Gouvernement militaire allié - Vénétie julienne). Surcharge apposée sur timbres italiens utilisés au nord de Trieste (voir à Trieste).

(A suivre...)

**UNION DES CERCLES PHILATELIQUES  
DE LA REGION BRUXELLOISE**

*Calendrier des réunions dominicales pour 1996 :*

JANVIER :	7	14	28	JUILLET :	Congés		
FEVRIER :	4	11	25	AOUT :	Congés		
MARS :	3	10	24	SEPTEMBRE :	1	8	22
AVRIL :	Pâques	14	28	OCTOBRE :	6	13	27
MAI :	5	12	Pentecôte	NOVEMBRE :	3	10	-
JUIN :	2	9	23	DECEMBRE :	1	8	22

## COMMENT FABRIQUE-T-ON UN TIMBRE-POSTE ?

(suite)

Sous le cylindre, environ 3 cm plus bas, on dispose des plaques composées de cuivre électrolytiquement pur. Tandis que le cylindre tourne à vitesse constante sur son axe, un courant continu est envoyé dans les plaques de cuivre (anodes) vers le cylindre (cathode). En fait, ce courant transporte le cuivre des anodes vers le cylindre de telle manière que le cylindre devienne de plus en plus épais et les anodes de plus en plus fines.

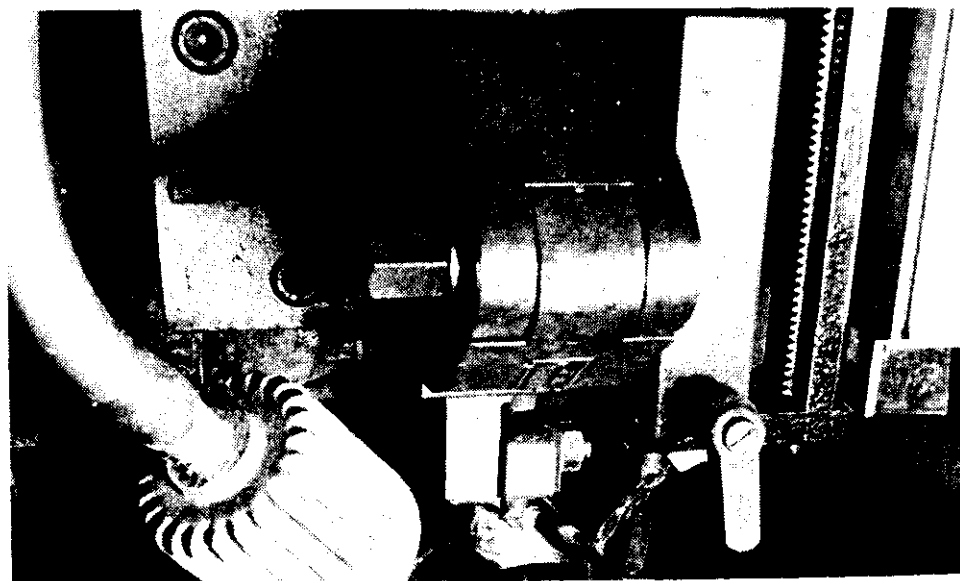
En ce qui concerne les cylindres destinés à la gravure électromécanique (voir plus loin, impression en héliosémi-autotypique) une solution de durcissement est ajoutée au liquide du bain, étant donné que la couche de cuivre de ces cylindres doit avoir une dureté superficielle déterminée qui est bien supérieure à celle des autres méthodes de gravure.

*Machine comprenant à la fois un tour et un bâti à affûter les cylindres.*

*Cette machine sert à chariotter les cylindres d'impression afin d'en supprimer toutes les images après avoir terminé le tirage et d'autre part pour l'affûtage des cylindres après leur cuivrage et avant de pouvoir les graver.*

- *Finition de la couche superficielle.*

Après que les cylindres aient été retirés du bain cuivrant, ils sont placés sur une machine comprenant à la fois un tour et un bâti à mouler et à polir, afin de donner aux cylindres leur diamètre exact avec une précision d'1/100 de mm. La finition de la surface du manteau de ce cylindre requiert de fortes exigences relatives à l'éclat et à la rugosité superficiels; le dernier traitement subi par les cylindres à ce stade est un polissage effectué à l'aide d'une meule à grains très fins.



Ces cylindres sont alors conservés dans des magasins jusqu'au jour où l'Atelier Général du Timbre les utilisera pour y appliquer des gravures taille-douce en acier ou les enverra dans une entreprise de photogravure pour y être gravés à l'eau-forte ou par d'autres moyens.

#### Le procédé de la taille-douce.

##### – La gravure originale.

A l'aide d'un modèle à l'échelle, aussi appelé projet ou maquette comme point de départ, le graveur réalise une esquisse c'est-à-dire qu'il copie le motif du timbre-poste sur une feuille de mica.

A l'aide de ce document et au moyen d'un procédé photographique, le motif au format du timbre-poste est transposé, en négatif, sur le coin original recouvert de gélatine spéciale. Le graveur dispose ainsi d'un croquis sur le coin original avant d'entamer la gravure proprement dite.

Le coin original est constitué par une petite pièce carrée d'acier doux d'une épaisseur d'un cm environ, sur laquelle l'artiste grave, entièrement à la main, le motif du timbre-poste, au moyen d'outils spéciaux de différentes largeurs et utilisés suivant la nature de la gravure à réaliser.

La Régie interdit l'utilisation de tout procédé de gravure mécanique ou chimique. Les gravures (creux) doivent être très régulières et étudiées. C'est ainsi par exemple que pour graver un bras, l'encoche principale (gravure) doit suivre le sens des muscles.

Selon la nature du sujet et les différents détails, il conviendra de creuser horizontalement, en oblique ou perpendiculairement. Afin d'obtenir les différentes nuances de ton, la première gravure devra souvent être coupée (croisée) par une seconde et parfois par une troisième.

De plus, le graveur doit tenir compte du sens dans lequel l'encre est essuyée sur les cylindres d'impression de certaines presses.

En effet, si l'essuyage de l'excès d'encre se fait exclusivement dans le sens des entailles, on risque qu'il ne reste pas suffisamment d'encre dans les gravures, ce qui provoquerait une mauvaise impression.

En raison de la spécialisation très poussée et du caractère hautement artistique de ce métier, nous ne disposons en Belgique que de quelques graveurs compétents familiarisés avec un travail artistique de l'espèce.

Le graveur doit pouvoir interpréter le projet de timbre-poste qui lui est confié, reproduire l'expression convenable et le caractère de chaque détail. Il devra utiliser ses burins de telle manière que le sujet du timbre soit reproduit le plus fidèlement



*Le graveur à l'ouvrage avec ses outils spéciaux.*

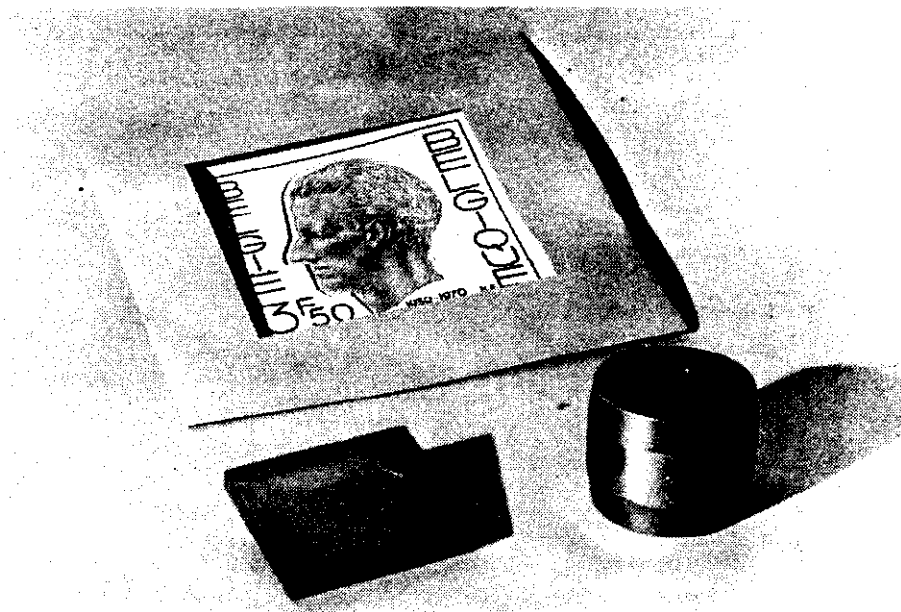
possible dans toutes ses parties et tenir compte des aspects artistiques qui caractérisent le projet de l'artiste-dessinateur. En conséquence, il est indispensable qu'il soit lui-même un artiste et qu'il ait une connaissance approfondie de cet aspect du dessin existant dans le «clair-obscur», afin de ne diminuer en rien la valeur de chaque détail.

Le graveur se sert en permanence de la loupe. Cet instrument de travail est placé à quelques centimètres du coin original. Il va de soi qu'un tel travail de gravure exige une vue excellente, une sûreté de main exceptionnelle, de la patience et une attention soutenue.

Il faut souligner que l'artiste-graveur ne peut se permettre de déployer son activité pendant toute une journée. Après un certain laps de temps, il doit interrompre son travail et observer une période de repos.

Il est à remarquer que le dessin est généralement gravé en négatif (image réfléchi).

La Régie qui examine le travail fourni par l'artiste, peut également réaliser des épreuves et accepte ou, dans certains cas refuse le travail.



Maquette, coin original  
et molette.

- *La trempe de la gravure originale.*  
La gravure originale, après avoir été préchauffée à 400°C dans un four électrique, est plongée dans un bain neutre de sel et chauffée davantage jusqu'à ± 800°C durant 20 min. Le renforcement se produit par refroidissement rapide effectué soit dans de l'huile soit dans de l'eau où 10% de sel de cuisine ont été dissouts.

- *Le transfert sur une molette.*  
La gravure originale renforcée est ensuite transposée sur une molette à l'aide d'une machine spéciale (presse de transfert).  
La molette est un petit cylindre composé d'acier doux. Celle-ci est enroulée sur la gravure originale avec une force de pression de quelques mille kg, jusqu'au moment où la totalité de l'image représentée sur la gravure originale, ait été transférée sur la molette dans tous les détails.  
L'image figurant sur la molette est positive et en relief.  
De nombreuses images sont transférées sur une molette.  
Un technicien spécialisé est chargé de ce travail et après un contrôle extrêmement méticuleux, la molette est à son tour durcie de la même manière que la gravure originale.

**REALISATION INTER-MEMBRES DU JEUDI 15 FEVRIER 1996**

PAYS	DESCRIPTION	DEPART
I.) BELGIQUE		
LOT 1 :	1 RECU DE 30 FLORINS HOLLANDAIS REDIGE LE 25/5/1829 A ARENDONCK	125
LOT 2 :	1 PREC. DE GENAPPE A BXL DU 25/4/1839 PORT 2 DEC. (CAT HERLANT TYPE 15 INDICE 8 ESTIMATION 400 Frs)	100
LOT 3 :	1 L. DE BXL A BEAUNE DU 07/10/1862 T.P. 12 (s/L 6500) VERSO : AMBULANT MIDI 1 ET PARIS A LYON	1000
LOT 4 :	1 C.P. DE LIEGE Ste MARGUERITE A LIERS DU 31/12/1904 T.P. 56 CACHET ARRIVEE DEPOT-RELAIS LIERS LE 1/1/1905	75
LOT 5 :	1 LETTRE DE CHANGE DE 56,10 Frs. TIREE A MONS LE 18/6/1914 T.P. 120 (PERFO U C M = UNION DU CREDIT DE MONS) OBL. BXL 29/7/1914	150
LOT 6 :	1 CARTE HUMORISTIQUE DE LA LOUVIERE A LA LOUVIERE DU 5/5/19 T.P. 135 (BANDE DE 5) TARIF EXACT	70
LOT 7 :	1 C.P. DE LOUVAIN A GEMBOUX DU 10/1/1927 T.P. 200 TARIF EXACT DU 1/11/26 AU 15/12/27 + OBL. BILINGUE DE L'AMBULANT BRUXELLES CHARLEROI DU 11/1/1927	135
LOT 9 :	1 CARTE ILL. DE REBECQ A BXL DU 5/6/1932 T.P. 337 OBL. BXL MIDI + GRIFFE REBECQ	100
LOT 9 :	1 CARTE RECEPISSE DE 2087 Frs. DU 23/10/1947 OBL. VILVOORDE T.P. 419 ET 683 A	60
LOT 10 :	1 FEUILLET SOUVENIR "AU PROFIT DE LA FONDATION ANSEELE" T.P. 781 A 784 (T.P. OBL. 350 Frs) OBL. GENT 27/6/1948	125
LOT 11 :	1 L. DE FLEMALLE A UCCLE DU 3/1/1956 T.P. 983 (T.P. OBL 185) TARIF EXACT DU 15/12/52 AU 30/9/57	80
LOT 12 :	PERIODE 1957/1959 : 3 L. + 2 C.V. T.P. 1012 - 1038 - 1063 1089 - 1093	150
LOT 13 :	1 FEUILLET NOIR ET BLANC T.P. 1508 (C.O.B. 250 Frs)	125
II.) BELGIQUE 14/18		
LOT 14 :	1 C.P. T.Pocc. 14 D'ALOST A ANVERS DU 19/9/1917 OBL. DES ETA- PES DE LA 4ième ARMEE "POSTUBERWACHUNGSTELLE * 33 a" + GRIFFE DE CENSURE VIOLETTE "GEPRUFT P.PRF.G.4."	80
LOT 15 :	1 L. T.Pocc. 15 DE BXL A TURNHOUT DU 21/3/1917 CENSURE MIL DE BXL + CENSURE DE LA POLICE DE LA PRISON DE TURNHOUT	225
III.) BELGIQUE 40/45		
LOT 16 :	1 L. D'AUDERGHEN VERS L'ALLEMAGNE DU 26/12/1940 DETINATAIRE SOUS-OFF PRISONNIER AU STALAG XI B (SITUE A FALLINGBOSTEL) + CENSURE STALAG XI B	125

IV.) FRANCE

LOT 17 : 1 E.P. N° 378 DE NICE A BXL DU 6/5/1945 + CENSURE BELGE  
ENCADREE "1117" - TEXTE INTERESSANT 140

V.) CONGO BELGE - CONGO

LOT 18 : 1 L. REC. DE MASI-MANIMBA A BASE KAMINA DU 4/4/1957 T.P.  
192 VERSO OBL. KIKWIT 6/4/57 ET KAMINA 1 BASE MILITAIRE  
11/4/1957 - LETTRE FATIGUEE 75

LOT 19 : 6 F.D.C. T.P. 551 A 566 - 617 A 624 - 633 A 637 (COTE COB  
630 Frs) 185

VI.) ETATS-UNIS

LOT 20 : 2 F.D.C. : a) COMMEMORATIF 20/2/1962 "PROJET MERCURY"  
T.P. 725  
b) ALUMISSAGE 20/7/69 "MOON LANDING" T.P.Aér. 73 150

VII.) VIET-NAM

LOT 21 : 3 L. PAR AVION VERS LA BELGIQUE T.P. 65 - 66 (3) - 69 - 84  
110 - 146 - 181 - Aér; 8 60

VIII.) liers vols, VOLS SPECIAUX,....

LOT 22 : 2 FEUILLETS SOUVENIRS DU SALON INTERNATIONAL DE L'AERONAU-  
TIQUE DE BXL DU 10/7/1947 T.P.Aér. 18-19-20-21A-22A-23A 100

LOT 23 : lière LIAISON AER. REGULIERE BXL/NAPLES PAR SABENA DU  
22/5/1949 150

LOT 24 : lier VOL BXL/PALMA DU 24/4/1956 100

LOT 25 : lière LIAISON AER. PAR DC 10 ET RETOUR BXL/TOKYO DU 5/4/74 150

26.	AUTRICHE : 922 .....	**	45	90
27.	BELGIQUE : 10A (2) .....	ob.	1000	300
28.	38/41 .....		3400	700
29.	46/52 .....		2800	600
30.	139 (balafre) .....	**	-	100
31.	171 V (pt. blanc col) .....		400	160
32.	173 .....		600	240
33.	189 .....		120	50
34.	220 .....		220	90
35.	240/44 .....		600	240
36.	324 .....	*	1800	540
37.	390/92 .....		1200	360
38.	909/11 .....	**	180	70
39.	1070 .....		2800	1120
40.	1073 .....		3000	1200
41.	PA 10 .....		200	80
42.	BELGIQUE : 1 (4 marges) .....	ob.	3500	1400
43.	4 (bdf) .....		2200	700
44.	12 (obl. MIDI) .....		2800	750
45.	30 (spécimen) .....	*	3000	1000
46.	46 + 46b .....		-	3500
47.	132A (1éx14) .....		1200	350

48.	BELGIQUE : 353/55 .....	*	1400	390
49.	400 (CDF) .....	ob.	17200	6500
50.	737/41 + 742 .....	*	900	250
51.	880/91 .....		7400	2400
52.	927/29 .....		2000	650
53.	CF 373 .....	**	2100	950
54.	FRANCE : C C368 .....		325	590
55.	C 2019 .....		125	190

56.	BELGIQUE : 356/62 .....	*	4800	2000
57.	751/55 .....		1700	700
58.	785/86 .....		1150	485
59.	814/22 .....		1500	630
60.	918/23 .....		1400	485
61.	930/37 .....		1400	485
62.	955/60 .....		800	340
63.	979/85 .....		1300	550
64.	Année 1965 .....	**	625	265
65.	Année 1967 .....		596	250
66.	Année 1970 .....		983	400
67.	Année 1971 .....		797	380
68.	Année 1972 .....		743	350
69.	Année 1974 .....		732	385
70.	Année 1975 .....		1209	570
71.	Année 1976 .....		1501	700
72.	Année 1977 .....		931	500
73.	Année 1978 .....		814	385
74.	Année 1979 .....		1176	600
75.	Année 1980 .....		1533	800
76.	C 1267 A .....		750	315
77.	ALLEMAGNE : Bizone 82 .....	ob.	400	850
78.	Fédérale 1/2 .....		500	1000
79.	ESPAGNE : divers entre 1696 et 1778 ..	**	125	265
80.	divers entre 1980 et 2062 ..		109	230

81.	LUXEMBOURG : 132/34 .....	ob.	375	80
82.	137/39 .....		1300	250
83.	392/97 .....		1500	300
84.	MONACO : 473/77 + 489 .....	**	78	120
85.	708/21 .....		75	110
86.	736/51 .....		72	100
87.	809/14 .....		55	70
88.	BELGIQUE : 6B (cotelé) .....		2200	500
89.	724 N-P .....		-	500
90.	897 .....	*	700	160
91.	1108/13 + 1122/24 .....	**	218	75
92.	1153/58 .....		450	160
93.	1198/1203 .....		210	75
94.	1233/38 .....		170	70
95.	1272/77 .....		100	30
96.	Taxe 12A (2) + 13A + 14A ..	*	4600	800
97.	CONGO BELGE : 362/64 (9) .....	**	180	50
98.	Taxe 78/84 (2) .....		200	50
99.	R.D. CONGO : 680/83 + 684/88 .....		245	80

100.	R.D. CONGO : BF 13/14 .....	**	540	160
101.	BELGIQUE : Taxe 57/65 .....	*	1450	700
102.	C.F. 334/35 .....	**	8750	3500
103.	C.F. 336/54B .....	ob.	200	70
104.	C.F. 378/98 .....	**	5000	2000
105.	C.F. 423 .....		300	100
106.	C.F. 424 .....		240	100
107.	C.F. 425 .....		250	100
108.	C.F. 428/31 .....		550	260
109.	C.F. 433/54 .....		3600	1400
110.	BF 43/44 + 4 timbres 1967 .....		160	70
111.	BF 40, 41, 42 + 5 timbres 1966 .....		273	120
112.	Année 1968 .....		545	250
113.	Année 1969 + BF .....		698	325
114.	Année 1973 .....		623	300
115.	BELGIQUE : 1241 + 1307/12 .....	**	125	50
116.	1262/68 .....		198	80
117.	1278/83 + 1286/89 + 1304/05 .....		138	55
118.	1329/32 + 1337/39 .....		110	45
119.	1329/32 + 1344/47 .....		100	40
120.	1372/73 + 1391/93 + 1427/31 .....		132	50
121.	1419/21 + 1454/55 .....		116	45
122.	1437/42 .....		110	45
123.	1456/60 + 1505/07 .....		130	50
124.	1463/65 .....		110	45
125.	1470/77 .....		135	55
126.	1470/73 + 1492/95 .....		130	50
127.	BF 45 + 47 .....		115	45
128.	1509 .....		110	45
129.	1513 + 1523A/25A .....		110	45
130.	1519/22 / 1532/35 .....		140	55
131.	BF 48 .....		180	70
132.	1551/53 .....		180	70
133.	1561e .....		100	40
134.	1599/1600 + 1605/07 .....		110	45
135.	1662/66 .....		115	45
136.	1708/12 .....		115	45
137.	1759/61 .....		100	40
138.	1785/88 .....		120	50
139.	BF 53 + 1921/22 .....		150	60
140.	BELGIQUE : 1547/48 + 1557/60 .....	**	105	40
141.	1564/65 + 1571/72 + 1590 .....		105	40
142.	1627/35 .....		250	100
143.	1639 + 1662/65 .....		115	45
144.	1677/82 .....		125	50
145.	1705/06 + 1708/11 .....		140	55
146.	1725 + 1738/41 .....		125	50
147.	1800/02 + 1804 .....		100	40
148.	2151/53 .....		100	40
149.	2193/96 .....		260	100
150.	2280/81 .....		130	50